

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2020

---

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

## AMENDEMENT

N° 141

présenté par

M. Le Fur, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, M. Boucard, M. Jean-Claude Bouchet,  
Mme Corneloup, M. Hetzel, M. Kamardine, Mme Louwagie, M. Masson, M. Nury, M. Pauget,  
M. Perrut, Mme Poletti, M. Quentin, M. Ramadier, M. Sermier et M. Straumann

-----

### ARTICLE 44

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Le Gouvernement remet au Parlement, au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année, un rapport sur l'application de l'article L. 196-1 du code de la sécurité sociale. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement oblige le Gouvernement, en amont des lois de finance et de financement de la sécurité sociale, à faire un rapport exhaustif au Parlement sur la mise en oeuvre du dispositif unique de majoration en points accordée aux parents.